



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE



Photo Sdf Cameron-Centuri • Unsplash

SECOURS CATHOLIQUE

PLUS QUE JAMAIS
AUPRÈS
DES PLUS DÉMUNIS P6

1,60€



TOURISME
LA CRISE,
MOTEUR D'INNOVATION
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3
OPINIONS P4 • CULTURE P 5
POLITIQUE P10 • RÉTRO P11
CARNETS DE BORD P12
ANNONCES LÉGALES P14



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

SOUVENIRS ÉTÉ 2020



KAMPA

Chronique d'une mort annoncée?

NOUS n'avons pas pour habitude de pleurer ou de nous étendre sur nos propres malheurs*, et il nous en arrive aussi. Il est vrai qu'à observer, à évoquer ceux des autres, à partager ceux de tous les autres frappés par la pandémie 2020, nous sommes obligés d'avouer que nous n'en sortons pas indemnes nous-mêmes; l'économie de notre pays est frappée, meurtrie. La presse n'y échappant pas, l'impact est immense et pour beaucoup d'entreprises, petites ou grandes, il sera peut-être mortel...

L'État a réagi, certes, mais les besoins sont immenses et les conséquences pour chaque entreprise seront peut-être irréversibles. Notre pays va-t-il laisser mourir sa presse d'information, surtout quand à notre niveau nous vivons déjà depuis longtemps dans une économie de crise, tout en étant aussi partenaires actifs du dynamisme économique, acteurs de la vie sociale et de la démocratie?

Au-delà de l'urgence, la filière de la presse d'information doit être soutenue, renforcée, comme l'a déjà évoqué le ministre de la Culture, pour garantir son avenir.

Notre vigilance s'impose, celle de nos organisations professionnelles et syndicales aussi; car chaque fois qu'un journal meurt, c'est un pan de la liberté qui s'effondre. ■

*Voir en dernière page

Paul AURELLI,
Directeur de publication - Membre du Bureau national du SPHR

SOMMAIRE

OPINIONS

CULTURE **LA REPRISE SE FAIT ATTENDRE**

SECOURS CATHOLIQUE **COVID ET DÉMUNIS**

TOURISME **LA CRISE, MOTEUR D'INNOVATION**

POLITIQUE **INSTALLATION INÉDITE À AJACCIO**

POLITIQUE **RÉTRO**

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P6

P8

P10

P11

P12

P14

Dring dring

L'affari hà fattu nascia una mansa di riazioni ind'i media è nant'à i reti siciali a duminicata passata. Si sà, dipoi un certu tempu, chì à u Presidenti di a Repubblica li piaci à telefonà à parechji parsunalità di mondi sfarenti pà cunsultalli nant'à sughjetti numarosi. Hè statu torna u casu ultimamenti, pà ciò chì cuncerna a problematica di a riapertura di i caffè è di i ristoranti, sarrati dipoi guasgi dui mesi è mezu par via di a crisa di u Coronavirus. Emmanuel Macron ùn hà travu nulla di megliu cà di chjamà à Jean-Marie Bigard. Ma parchì? Ci voli à sapè chì l'umuristu, calchì ghjornu nanzu, avia publicatu nant'à u so contu Instagram una videò induv'ellu facia sapè a so rabbia putenti contr'à u guvernu. Par ellu, hè un scandalu d'ùn riapra tutti i lochi di cunvivialità, mentri ch'ellu cumencia à essa u casu di guasgi tuttu u restu. In zerga di veda mora certi prufizionali di u settori, ma soprattutto d'ùn pudè pusà nant'à una tarrazza di un bar cù un litru di biera, Jean-Marie Bigard hà intarpillatu à Emmanuel Macron, dumandendu di chjamallu par arrigulà tuttu què. In maestru di a cumunicazioni è appassionatu soca di u mondu di u showbiz, u Presidenti di a Repubblica hà rispostu à a dumanda di l'umuristu, à quali ellu avaria datu raghjoni, prumittenduli di cambià di strategia. Pocu spertu, innò? Ùn hè micca sicura chì ssa carnalata nova sighi piacuta à u veru publicu cuncirnatu, postu chì ùn si tratta micca di spanzassi di risa, ma d'intrapresi chì cercani à campà è d'impieghi à salvà. Ogni ghjornu chì passa, u guvernu francesi ci faci a dimustrazioni d'una piccula gistioni d'amatori, senza a capacità di priveda u minimu evenimentu cuntrariu, firmendu inde u parè è discorsi bioti di qualsiasi materia. È ind'è noi, parchì micca suvità u listessu asempiu? Cunsultà à Cyril Hanouna pà a quistioni di u portu di a Carbonite, chjamà à Nabilla pà u trattamentu di i rumenzuli è scriva à Patrick Sébastien pà cunoscia u o parè nant'à u Green Pass? ■

Santu CASANOVA

CAUCHON QUI S'ENLAIDIT

Coucou! Revoilà Mme Royal. Tombée en disgrâce, sans trop s'écorcher les genoux, elle avait disparu de nos écrans radars BFMTévesques pour s'autoconfiner, drapée dans la dignité d'une robe de chambre tissée dans son quant-à-soi; manchote boudeuse sur sa banquise, en froid avec le pôle élyséen. La vie dévida alors son ruban confiné... Mais les meilleures choses ont une fin. Il en va ainsi en ce bas monde où le naturel, un moment jugé inopportun, s'empresse – intérêts et capital exigent – de revenir aux affaires au galop. Il faut dire aussi, en empruntant à Talleyrand, que Mme Royal, à l'instar de Chateaubriand, se croit devenue sourde dès qu'elle n'entend plus parler d'elle. Angoisse qui, avant de consulter un audioprothésiste, conduit tout dur d'oreille à soliloquer pour se rassurer en entendant sa propre voix. Dans une interview accordée à Apolline de Malherbe le 17 mai, Ségolène a confié se sentir « utile ». Magnifique mot! Joyau dans une anthologie politique. Pépité roulée et polie au fil des siècles par des torrents d'idées. C'est si bon de se sentir utile. Bonheur que tout être humain devrait pouvoir connaître. Au même titre que la bouffonnerie, cet ingrédient indispensable à toute existence digne du nom. Il est moins bon, par contre, de se croire plus utile que ses semblables, d'oublier le doute et ses éternelles questions. Issue d'une génération qui se voudrait spontanée, Mme Royal, élevée en batterie à l'Ena sans avoir appris à séparer le bon grain de l'ivraie, se pose peu de questions lorsqu'elle ajoute, pour étancher la soif de téléspectateurs indubitablement avides de boire à sa source: «*Nous entrons dans une nouvelle phase: ce n'est plus le moment de critiquer ou de polémiquer*».

Honneur et gloire! Face à pareille situation de crise, plutôt que d'apparaître sous les traits d'une Liberté guidant le Peuple, Ségolène des Deux-Sèvres, sachant tenir son rang, se verrait bien avec l'armure de Jeanne la Lorraine. En plus moderne? Evidemment... Et même BCBG?...Vous pouvez y compter! Elle n'est pas bergère? Certes. Mais, rayon fromages, elle s'y connaît. Elle n'est pas pucelle non plus? Et alors? Quel taré porte encore un quelconque intérêt à un hymen politique intact? Ses voix entendues ne seraient que voix électorales? Elle parle du cœur comme d'autres parlent du nez? Elle fait montre de peu de rigueur dans la gestion des deniers d'autrui? Détails! Dans ce contexte où, faut-il vous le répéter, critique et polémiques ne sont plus au goût du jour, désormais l'intention d'agir prime. Mme Royal clame bien haut son désir d'aider le roi à sauver la France. Tout est là. Qu'on se le dise! Et Cauchon qui s'enlaidit à salir pareille image de piété républicaine! Saluez plutôt le courage de dame Ségolène. Souhaitez-lui, bourgeois pantoufflards et vilains aux godasses made in China, de ne pas connaître la triste fin de sa sainte inspiratrice. Finir sur le bûcher en polluant l'atmosphère comme un vulgaire écobuage corse serait, pour une ex-ministre de l'Écologie, un sort aussi irrévérencieux qu'ignominieux. ■

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli (HB 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr (HB 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica (HB 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (HB 06 41 06 58 36)

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (HB 06 41 58 40 23)

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques –

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR • Alliance de la Presse d'Information

Générale

Fondateur Louis Rioni

L'appel du 28 juin

Après avoir pesé le pour et le contre, Édouard Philippe a annoncé que le second tour des élections municipales aura lieu le 28 juin prochain sauf si les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour le permettre comme le prévoit une clause de revoyure. Une condition qui n'est, en fait, qu'une nouvelle expression de ces «si» qui désormais pour des raisons sanitaires, sécuritaires ou politiques ponctuent nos vies professionnelles, familiales et personnelles.

Loin de moi la volonté de provoquer un énième débat sur ces «si» qui coupent nos ailes, nous éloignent, mais aussi nous protègent et nous sécurisent. Toutefois, il me semble que si la clause invoquée par Édouard Philippe interpelle les hommes politiques, c'est surtout pour mieux se diviser pour des raisons politiciennes et d'opportunisme. À chacun son analyse et ses revendications.

Les uns se demandent comment mener campagne si les meetings électoraux sont proscrits, si les réunions publiques, doivent être remplacées par «*d'autres modalités de campagnes*» comme le préconise le Conseil scientifique. Autres de leurs préoccupations: et si ce second tour profitait surtout aux maires sortants; et si les citoyens refusaient de se rendre dans les bureaux de vote à l'instar des 55% qui ne se sont pas déplacés lors du premier tour.

Les autres considèrent comme le Premier ministre que «*la vie démocratique doit reprendre ses droits*». Ils refusent que ce second tour soit reporté à 2021 – donc annulé – puisqu'il provoquerait de facto l'obligation d'organiser de nouvelles élections à deux tours. Une éventualité qui pourrait augmenter «*le risque sanitaire au sens statistique du terme*» envisagé par le Conseil scientifique mais aussi réduire leur chance d'être élus.

Dans cette multiplication de «si», il reviendra donc à tout électeur de choisir entre un devoir de vote pour ne pas donner à d'autres la possibilité de parler à sa place – ce qui c'est probablement passé le 15 mars dernier ici et ailleurs – et un droit à préférer se protéger d'une éventuelle contamination virale.

Le dilemme sera cornélien. Pourtant quelque soit la décision personnelle de chaque citoyen, il faut espérer que les élus du premier tour et ceux qui le seront, peut-être, le 28 juin n'oublient pas durant toute la durée de leur mandat, le choix fait et les risques pris, parfois à en souffrir ou à en mourir, de celles et ceux qui les ont choisis pour les représenter afin justement que la démocratie vive. ■ **Dominique PIETRI**

THÉÂTRE

LA REPRISE SE FAIT ATTENDRE



Photo EP • ICN

Le 16 mars dernier, le rideau est tombé sur les scènes de théâtre pour éviter que l'épidémie de Covid 19 ne se propage. Deux mois plus tard, l'heure est au déconfinement. Dans les commerces, les services, ou encore l'industrie, l'heure de la reprise a sonné, mais les arts du spectacle sont toujours à l'arrêt. Les compagnies de théâtre corses et les acteurs du monde du spectacle accusent le coup et continuent de travailler en attendant d'y voir plus clair sur la reprise.

Des salles de spectacles fermées, des comédiens sans répliques, des metteurs en scène qui se sont tus et des techniciens à l'arrêt. L'agitation propre au théâtre a laissé place au silence et le confinement prolongé interroge en premier lieu ses acteurs sur les conséquences économiques pour le secteur. «L'impact est énorme sur la billetterie et les ventes de spectacles» raconte Marianna Nativi, fondatrice de la compagnie Locu Teatrale à Ajaccio, également lieu de diffusion artistique.

Un premier choc économique qui a pu être amorti pour sa compagnie, explique Marianna Nativi: «La Collectivité de Corse a fait en sorte de maintenir les subventions prévues pour les compagnies conventionnées comme la nôtre. Elle a versé le premier montant, tout comme la ville d'Ajaccio».

Si les collectivités locales soutiennent la culture, c'est également le cas de l'Etat qui depuis le début de la crise sanitaire multiplie et distribue des milliards dans tous les secteurs de l'économie. Le plan pour la culture a été l'un des derniers à être présentés par le gouvernement et était très attendu, notamment par les intermittents du spectacle qui réclamaient une «année blanche» pour préserver leur statut comme l'explique le jeune comédien bastiais Pierrick Tonelli, membre de la compagnie U Teatrinu: «Dans le cas où les activités ne peuvent pas reprendre, il est essentiel de faire de cette année une année blanche. Les intermittents sont dans l'incapacité de travailler». Pierrick Tonelli espère tout de même une reprise de l'activité car «même si l'assurance chômage prend le relais, il est toujours plus intéressant financièrement d'avoir des cachets». Le comédien rajoute qu'il faut également adapter les mesures à tous les secteurs et les métiers du spectacle notamment ceux qui ne sont pas concernés par l'intermittence, comme les auteurs. Une aide de 1500 euros a été mise en place par gouvernement pour les soutenir financièrement durant la crise.

Pour autant, le monde du théâtre n'est pas à l'arrêt. Son activité

est certes réduite mais en coulisse on s'active comme on peut. «On continue de monter nos dossiers et on fait de l'administratif en télétravail» dit Marianna Nativi. Et on en profite pour travailler ses spectacles. La directrice de Locu Teatrale a actualisé son one woman show, *U comeback d'Azeza*, en y intégrant l'expérience du confinement. Depuis son salon, Pierrick Tonelli révise son adaptation des *Précieuses ridicules* de Molière qu'il aurait jouée en avril au théâtre de Bastia. «On passe une heure sur quelques répliques, on essaie de trouver le bon ton, mais nous n'avons pas fait de répétitions en visio» La visioconférence et les réseaux sociaux, Pierrick Tonelli et d'autres comédiens les ont plutôt utilisés pour garder le lien avec le public. «Nous avons partagé des lectures des Fables de La Fontaine, des textes de Jacques Thiers et nous avons aussi joué et diffusé une pièce sur Facebook en se donnant la réplique chacun depuis chez nous». Des expériences théâtrales virtuelles et nouvelles imaginées dans la contrainte et la précipitation qui ne font pas oublier le véritable fond du problème, celui d'une véritable reprise pour le spectacle vivant. L'annulation du 74^e Festival d'Avignon a mis un coup d'arrêt aux tournées d'été. Sur l'île, Marianna Nativi a renoncé à organiser fin juillet son festival I Statinali di Villanova, pourtant en extérieur. En Haute-Corse, Pierrick Tonelli indique que pour la compagnie U Teatrinu les spectacles sont reportés à l'hiver «sous condition de reprise» et souligne que le théâtre a besoin, de la part du gouvernement, de consignes claires et de précisions sur ce qu'il sera possible ou non de faire «en ce qui concerne l'accueil du public des programmations en extérieur, en cas de reprise durant l'été. Ça commence à être urgent». Une reprise qui s'accompagnera d'une autre interrogation: le public répondra-t-il présent? Du côté du théâtre corse, on l'espère. Les acteurs du monde culturel insulaire devraient se rencontrer fin mai, pour évoquer la situation. ■

Christophe GIUDICELLI

SECOURS CATHOLIQUE

PLUS QUE JAMAIS AU CÔTÉ DES PLUS DÉMUNIS



Depuis le début de la crise, la délégation ajaccienne de l'association, déjà très active tout au long de l'année, a encore renforcé ses actions en faveur des SDF mais aussi des foyers en difficulté. Pour ce faire, elle a engagé de gros frais de trésorerie et lance aujourd'hui un appel aux dons, afin de continuer à agir dans des situations difficiles appelées, malheureusement, à durer

C'est un lieu de rendez-vous bien connu des sans domicile fixe ajacciens. Au bout de la rue Roi-de-Rome, près de la citadelle, quatre jours par semaine, le Secours Catholique leur ouvre son accueil de jour. Avec beaucoup de bienveillance, les bénévoles de l'association leur proposent alors de boire un café ou de grignoter quelque chose à manger, et surtout un lien social important pour ce public isolé. Ce petit rituel, qui leur permet de couper quelques instants avec la dure réalité, est d'autant plus essentiel depuis le début de la crise sanitaire.

Ce matin-là, un petit groupe d'une dizaine d'hommes est installé sur le trottoir, en attendant que vienne leur tour de prendre une douche. Après avoir dû fermer ses portes pendant une semaine au tout début de l'épidémie de Covid-19, l'association a en effet dû réorganiser son fonctionnement pour la sécurité de ses bénévoles, et surtout celle de ce public très fragile. Désormais, les entrées dans ses locaux se font au compte-gouttes, et certains matins l'attente est longue. Alors, pour patienter, les conversations se tissent et sont parfois l'occasion d'exprimer des craintes. Parmi les habitués, au rendez-vous quasiment tous les jours, S. évoque ainsi une période «dure-dure à vivre», tout en saluant l'importance de ce lieu dans son quotidien. «Heureusement que je peux venir ici, ne serait-ce que pour boire le café. Le virus me fait un peu peur, et venir ici, où il y a des gens simples comme moi, ça me change d'ambiance et ça fait du bien au moral», raconte-t-il. À quelques pas de lui, Germaine Bourdais, la déléguée du Secours Catholique pour la Corse appuie: «C'est vrai que durant le confinement, certains nous ont dit qu'ils avaient peur, en particulier la nuit, quand ils se réveillaient et qu'ils n'entendaient pas les voitures et ne voyaient

personne». Avec la désertion des rues, le contact humain apporté par l'accueil du Secours Catholique a donc été ressenti comme un grand soulagement. Même si les modalités de fonctionnement de ce lieu repère ont été un peu chamboulées. «Cette crise a modifié complètement notre fonctionnement, car notre première manière de faire est basée sur la rencontre avec les personnes. Et là, il a fallu inventer une nouvelle manière de recevoir», souligne ainsi Germaine Bourdais. «Notre nouvelle organisation nous permet moins de tisser du lien avec les personnes. On ne peut pas jouer avec eux aux jeux de société, par exemple. Mais même les jours où il pleuvait, on a eu du monde. Il faut vraiment être motivé pour venir prendre un café sous la pluie», indique pour sa part Aurélie Duvivier, animatrice des réseaux de solidarité en reprenant: «Au départ, les nouvelles règles n'étaient pas toujours comprises. Le port de masques par les bénévoles, en particulier, faisait un peu peur aux SDF. Certains nous ont même dit qu'on les prenait pour «des rats d'égout». On leur a expliqué que c'était avant tout pour les protéger. Pour leur faire moins peur, une de nos bénévoles a dessiné des sourires sur les masques, ça les a fait rire et a permis de lancer la discussion». Deux mois plus tard, ce nouveau fonctionnement inédit semble être désormais bien assimilé. Tous ont bien compris que ces mesures sont là pour préserver leur santé avant tout. Et si au départ beaucoup de SDF avaient tendance à ricaner quand des masques leur étaient proposés, ils sont désormais de plus en plus nombreux à en demander. Même si la majorité scande toujours ne pas craindre le virus. Peut être plus par fierté que par réelle conviction. Il faut dire aussi que, fort heureusement, parmi ces gens de la rue, aucun cas n'a été répertorié dans la cité impé-



riale. «Comme les gens ne se mélangent pas avec les SDF et qu'ils sont un peu mis de côté, ils étaient hors de la population susceptible de leur transmettre», analyse Germaine Bourdais.

En fin de matinée, alors que les portes de l'accueil de jour viennent de fermer, pas le temps de souffler pour les deux employées du Secours Catholique. Dans cette période compliquée, le deuxième axe de travail de l'association, en direction des foyers en difficulté, a occupé une grande partie de leurs journées. «On a mis en place un numéro dédié au Covid*, où les gens peuvent nous appeler et à travers lequel nous essayons de répondre à leurs besoins et à leurs questionnements», indique la déléguée du Secours Catholique. Pour ce faire, depuis le 17 mars, l'association a débloqué en tout 45 000 euros en chèques services pour venir en aide aux familles sur l'ensemble de l'île. Le triple de ce qu'elle distribue habituellement sur l'ensemble d'une année. Et l'équivalent de la somme engagée par la délégation de Marseille. «95% des personnes que l'on a accompagnées sont des familles que l'on n'avait jamais aidé au Secours Catholique. Ce sont des personnes qui arrivaient à se débrouiller, faisaient des petits boulots ou travaillaient au noir et qui, du jour au lendemain, se sont retrouvés sans revenus», déplore-t-elle en détaillant: «En moyenne, on a donné 100 à 150 euros de chèques services par famille. C'est un vrai coup de pouce que l'on a voulu leur apporter. Il y a un vrai soutien de notre siège, mais si on n'a pas de dons, on ne pourra pas continuer». Face à ces dépenses de trésorerie imprévues et impondérables, l'association a en effet été obligée de lancer un appel aux dons* pour continuer à aider ces familles insulaires. «Au vu de ce qu'on voit venir, on est convaincus que cette situation ne fait que commencer et qu'elle va durer pendant quelque temps. Je dirais même qu'elle risque de se poursuivre jusqu'à l'année prochaine, pour qu'on se remette dans un cycle normal», avertit la déléguée en pointant particulièrement le cas des saisonniers. «Ils étaient nombreux à travailler six mois de l'année, et à pouvoir ensuite toucher le chômage pour les périodes creuses. Mais là, on sait déjà qu'ils n'auront pas le nombre de jours nécessaires, et qu'il faudra donc monter des dossiers de RSA et que cela met très longtemps pour avoir un retour. On accompagne certains d'entre eux depuis le mois de mars. Ils devaient commencer la saison et se sont retrouvés sans rien, avec plus de possibilité de travailler, et quelquefois même à la rue. Depuis 3 semaines, on a aussi beaucoup de gens qui travaillaient soit dans l'hôtellerie, soit dans les restaurants et qui se retrouvent sans rien. Ce sont des publics qu'il va falloir continuer à accompagner sur le long terme.»

Face à ces situations dramatiques, Germaine Bourdais regrette la lenteur administrative pour débloquer des dossiers de personnes qui sont dans des situations intenable.

«Il y a un vrai travail à faire pour répondre au bon moment», souligne-t-elle. Plus loin, force est de constater que durant la crise, beaucoup de pouvoirs publics ont eu tendance à se reposer sur

le dos des associations. Parfois même un peu trop. «Les associations devraient être la cinquième roue de la charrette, et là elles se retrouvent en première ligne, fustige ainsi Germain Bourdais. La plupart des salariés du social qui étaient sur le terrain lors du confinement étaient ceux des associations. Alors que nous aussi, en théorie, nous aurions dû rester confinés. C'est un peu facile».

Dans ce labeur, le Secours Catholique a pu néanmoins compter sur le soutien indéfectible des autres associations de la Coordination de lutte contre l'exclusion. «La concertation entre associations a été encore un peu plus poussée, pour que l'on mise vraiment sur notre complémentarité. Toutes les semaines, on fait des visioconférences pour se dire où on en était, partager nos moments de découragement, se redonner du courage», sourit Germaine Bourdais.

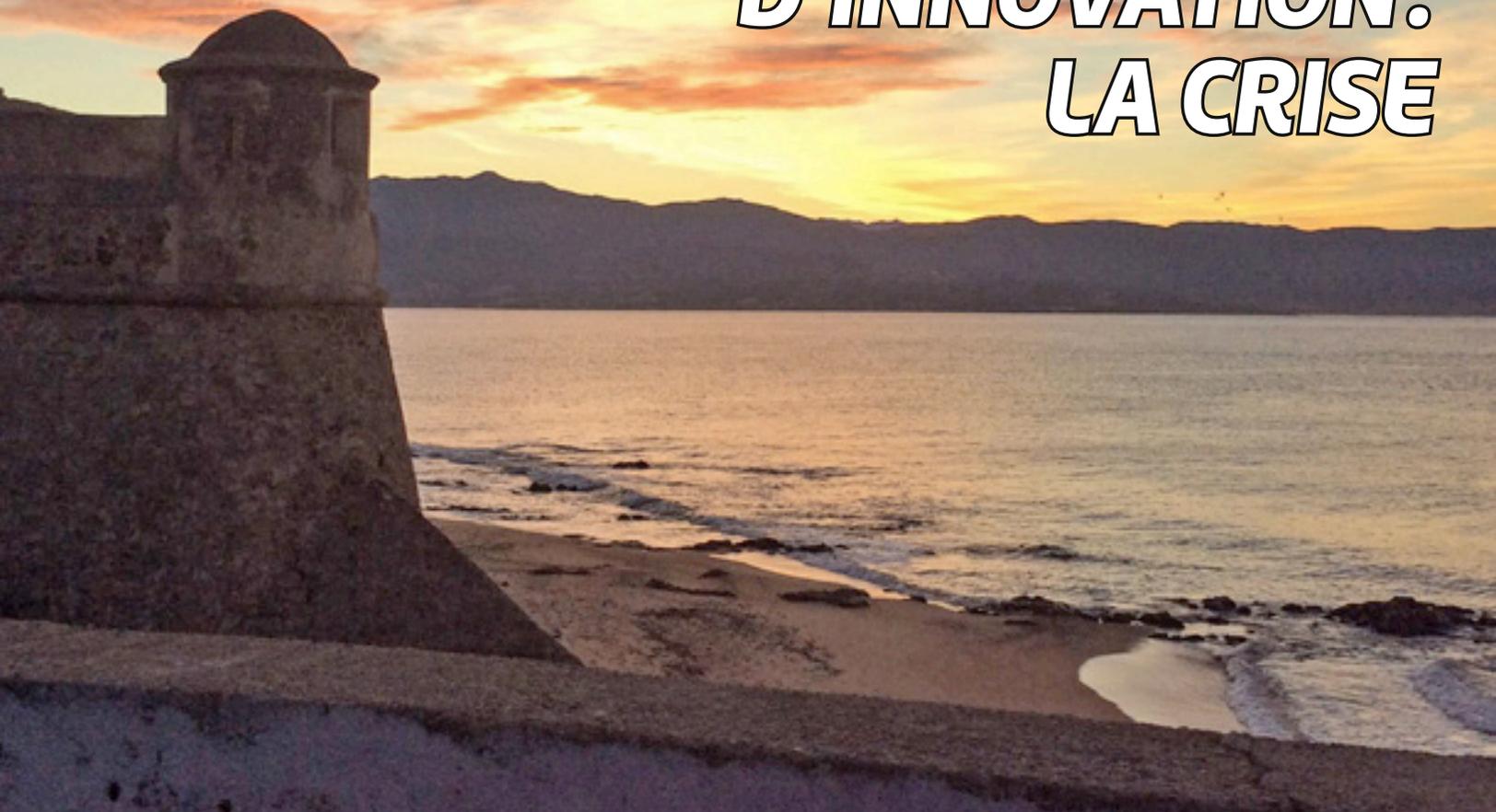
Réapprendre à se serrer les coudes et à tisser un nouveau réseau de solidarité est un des rares effets bénéfiques de la crise dont le Secours Catholique a pu faire l'expérience. «Nos bénévoles habituels ont été coincés à cause de leur âge ou de problèmes de santé. On a lancé un appel, et il y a eu plus de 200 réponses. C'est pratiquement l'équivalent du nombre de bénévoles que l'on a à l'année, et c'est assez chouette. Cela a été une vraie richesse pour nous d'avoir tout ces nouveaux bénévoles, mais aussi pour eux. Il y en a beaucoup qui ont exprimé leur découverte, leur changement de regard. Certains nous ont même dit que cette expérience de bénévolat les a bouleversés». Pour sa part Aurélie Duvivier se réjouit: «Ces personnes qui avaient envie de contribuer viennent d'horizons très différents, et toutes les catégories sociales et tous les âges sont représentés. Il y a en a qui ont envie de continuer, surtout parmi les jeunes. Cela a aussi permis de créer du lien entre eux, et de donner des idées et des envies pour la suite». Parmi ces bénévoles très mobilisés, un cas assez unique en France, l'évêque de Corse, Mgr Olivier de Gerny, était au rendez-vous tous les lundis matins, vêtu de son blouson aux couleurs de l'association, pour ouvrir les portes de l'accueil de jour. «Cela lui a semblé tout naturel de venir donner un coup de main, en toute simplicité, comme tous les autres», glisse Germaine Bourdais. Une fois les choses revenues à la normale, la délégation ajaccienne du Secours Catholique a à cœur de garder le lien avec ces nouvelles recrues, avec lesquelles elle espère inventer de nouveaux modes d'action, pour l'après, dans période qui s'annonce difficile. Et construire ce que le slogan de l'association résume si bien: «un monde juste et fraternel». ■ Manon PERELLI

Savoir +:

* Le numéro d'appel Covid du Secours Catholique restera en place tout l'été. Vous pouvez appeler au 06 78 59 53 76 pour proposer votre aide en tant que bénévole, signaler une situation inquiétante, ou encore faire un don.

Les dons peuvent par ailleurs être adressés au Secours Catholique sur <https://bit.ly/doncorona> ou par courrier à Secours Catholique, 6 boulevard Danielle Casanova, 20000 AJACCIO

MOTEUR D'INNOVATION: LA CRISE



**Touché de plein fouet
par l'épidémie de Covid-19,
l'Office intercommunal de tourisme
du Pays d'Ajaccio a profité
de cette période difficile pour
accélérer la mise en œuvre de nouveaux
projets, notamment sur l'arrière-saison.
Dans le même temps, l'organisme
a tenu à garder un lien fort
avec les professionnels du tourisme avec
qui il travaille tout au long de l'année**

«Repenser notre plan d'action au fur et à mesure des annonces, et recalibrer notre budget annuel en fonction de cela». C'est l'exercice ardu auquel se livre l'Office intercommunal de tourisme du Pays d'Ajaccio (OIT) face à l'épidémie de Covid-19. Forcément fortement impacté par la crise sanitaire, l'outil de développement et de rayonnement économique-touristique a été obligé de se réinventer et d'adapter ses moyens. Dans cette épreuve, l'OIT a toutefois maintenu un contact permanent avec les professionnels du tourisme. *«Depuis le début du confinement, nous avons travaillé individuellement avec nos partenaires pour leur expliquer qu'on était en train de réorganiser notre plan stratégique afin qu'il colle au mieux avec les réalités du moment. On s'est dit qu'il fallait que l'on continue à les aider à amorcer une reprise optimisée, si toutefois les conditions sanitaires et gouvernementales sont réunies»*, explique Nathalie Cau, la directrice de l'OIT en développant : *«Au départ, on a fait en sorte de connaître leurs attentes, savoir quels étaient les messages qu'ils voulaient véhiculer auprès des clientèles à venir ou auprès des habitants qui devenaient des clientèles potentielles. Puis, quand on a eu plus d'informations sur la manière dont les choses évoluaient, on leur a proposé de se positionner sur un redémarrage de la saison entre septembre et décembre. Ils ont tous adhéré à ce projet de reprise»*. Même s'il reste très prudent face à l'évolution de la situation, l'OIT travaille ainsi d'arrache-pied pour être en mesure de commercialiser des courts formats de séjours découvertes sur cette période. *«Nous pensons qu'à partir de septembre on aura de quoi capitaliser une offre en week-end, au moins pour le tourisme hexagonal, et on a donc qualifié une offre accessible et consommable, adossée à des transporteurs»*, souligne Nathalie Cau en précisant que dans le cadre d'un travail main dans la main avec ses partenaires, l'OIT a organisé en début de semaine des rencontres avec les professionnels par filière. *«Ils attendaient cela, et l'initiative a été très bien accueillie. Ils ont*



LE GREEN PASS: UNE BONNE IDÉE SOUS CONDITIONS



Le fameux passeport sanitaire imaginé par le conseil exécutif de Corse, qui consisterait à imposer à toute personne voulant se rendre sur l'île de présenter un test PCR négatif, a déjà fait beaucoup parler de lui. Une partie des professionnels du tourisme en particulier, voit avec cette mesure – qui doit toujours

être validée par l'État pour être effective – «le coup de grâce» porté à la saison estivale. De son côté, la directrice de l'OIT du Pays d'Ajaccio est plus nuancée. Tout en soulignant qu'elle ne porte pas de jugement politique sur la mesure, elle salue un principe philosophique «très vertueux et respectueux des touristes et surtout de la population». Toutefois, en tant qu'opérateur économique, elle estime que «cumulée à la problématique d'accès à la destination, on est en train d'instaurer une double pénalité. Si le green pass était mis en place, il faudrait des mesures compensatoires pour faciliter l'accès à la destination. Ce qu'on propose comme outil de sécurisation doit être compensé par un levier d'appel de la fréquentation touristique. Et celui-ci n'est pas proposé à ce jour», regrette-t-elle.

tous besoin de se sentir accompagnés et encadrés, et notre rôle est d'être optimistes et constructifs», dit-elle encore.

Malgré la pause imposée par la crise et les effets dévastateurs qu'elle va avoir sur le secteur touristique, cette période étrange a donc été porteuse pour l'OIT puisqu'elle lui a permis de construire l'offre qui lui manquait sur le dernier trimestre de l'année. «Cela va enfin nous permettre d'être fortement présent sur l'après-saison que l'on avait du mal à qualifier jusqu'à maintenant», sourit la directrice de l'organisme. Dans cette veine, afin de valoriser l'identité du territoire et de parfaire son offre événementielle sur les quatre saisons, l'OIT a également pu imaginer et développer un événement d'hiver, qui aura lieu pendant les vacances de la Toussaint. «C'est une période forte de notre culture, et nous avons donc décidé d'organiser un événement autour des croyances et des traditions. Il tournera autour de tout ce qui relève par exemple des superstitions, comme l'ochju, les mazzere, ou encore tout ce qui est près de notre caractère encore très religieux, et en même temps tout ce qui a pu dériver en termes de traditions connexes», dévoile Nathalie Cau. «Parler de nos croyances, c'est intéressant pour ceux qui viennent nous découvrir car c'est une partie de nous, mais c'est aussi une belle façon de recréer le lien entre nous. Dans notre monde extrêmement fou, où tout est accessible à la minute et standardisé, on a quand même oublié que ce qui est essentiel dans le voyage c'est de s'approcher de la différence d'une culture et d'en tirer un enrichissement. Nous, on a envie de remonter notre différence et construire un échange qui va enrichir les deux parties. C'est le fil rouge de notre action. On orchestre notre offre par les thèmes qui fondent notre identité et par des contenus de séjour qui sont forcément attractifs pour ceux qui ne nous connaissent pas», appuie-t-elle. C'est fort de cet argument que l'OIT espère aller chercher l'intérêt des potentiels visiteurs grâce à des événements phares organisés chaque saison depuis déjà plusieurs années. Or, du fait du confinement, le rendez-vous du printemps a bien entendu été annulé. Mais plus loin, l'événement estival, les fameuses Journées napoléoniennes,

ne pourront également pas se tenir cette année. «Cela a été un arbitrage très délicat qui n'a pas été facile à faire, mais on a été contraint d'annuler», affirme la directrice de l'OIT en pointant des charges trop lourdes pour des conditions encore très incertaines. Il faut dire que chaque événement a en effet un coût pouvant aller de 170 000 à 200 000 euros. Dans la même logique, l'événement de l'automne *Lume, histoires lumineuses en pays d'Ajaccio*, lancé l'année dernière, a lui aussi d'ores et déjà été reporté à l'année prochaine. «On ne peut pas prendre le risque de le maintenir car nos recettes ont fait une chute drastique puisqu'il n'y aura pas de taxe de séjour, parce qu'il n'y aura vraisemblablement pas beaucoup de touristes», regrette Nathalie Cau.

La charge de travail autour de l'événementiel ayant été de facto diminuée, cette situation particulière a par ailleurs donné la possibilité à l'OIT d'accélérer une démarche qu'elle avait commencé à initier et qui consisterait à augmenter la programmation de ses visites guidées. «Nous voulons non plus les concentrer sur la périodicité où il y a le plus de touristes, mais, au contraire, s'en servir comme d'un levier pour commercialiser notre destination toute l'année. C'est le défi de cette année», indique la directrice de l'OIT.

«Enfin, cette période nous a aussi permis d'améliorer notre positionnement au niveau de la campagne numérique, chose que l'on avait pas beaucoup le temps de faire quand on était dans l'opérationnel pur», ajoute-t-elle. À travers cette campagne, l'OIT aspire à montrer «une image vraie et sincère du territoire» et travaille pour ce faire sur le story-telling. «Nous avons élaboré une refonte complète du site internet pour travailler notamment les passerelles avec nos réseaux sociaux», détaille encore Nathalie Cau. Mieux maîtriser les outils numériques pour mieux raconter l'histoire du territoire du pays ajaccien, c'est l'ambition que se fixe désormais l'OIT afin de tenter de se différencier par une présentation la plus vraie possible de la réalité. «En somme, on essaye au maximum que les visiteurs puissent se projeter», résume Pierre-André Nicolaï, guide conférencier à l'OIT, en guise de conclusion. ■ **Manon PERELLI**

CONSEIL MUNICIPAL AJACCIO

INSTALLATION INÉDITE



Photo Manon Perelli

Crise sanitaire oblige, deux mois après les élections municipales, c'est dans l'enceinte de la salle de spectacle et de sports du Palatinu que Laurent Marcangeli a regagné son fauteuil de maire d'Ajaccio. Lors de son discours d'intronisation, il a tenu à rendre hommage aux victimes de l'épidémie et à tous ceux en première ligne face à celle-ci, avant de détailler les points névralgiques de la mandature à venir.

Installée au pied d'un perchoir improvisé, la statue de Marianne veille sur la bonne tenue des délibérations. Le 23 mai, en fin de matinée, deux mois après le premier tour des élections, le conseil municipal d'Ajaccio a été officiellement installé au Palatinu. Du fait de l'épidémie de coronavirus, c'est en effet dans l'enceinte de cette salle immense, plus habituée à recevoir des matchs de volley ou des spectacles, que les 49 élus, masqués, ont pris place à bonne distance les uns des autres, derrière de grandes tables, dressées pour l'occasion. Dans les gradins, une fois n'est pas coutume, un public peu nombreux et trié sur le volet observe: des proches des conseillers municipaux et quelques journalistes, pour la plupart d'entre eux. Les autres se contenteront de la retransmission en direct sur les réseaux sociaux de la ville. Mais même par écran interposé, impossible de ne pas être frappé par le silence de cathédrale qui règne durant cette séance inédite d'installation. Un silence tout juste entrecoupé par l'appel des noms des conseillers municipaux et par le bruit de leur pas remontant jusqu'à l'urne. Point de surprise à l'heure du dépouillement. Un seul candidat était en course pour le poste de maire, le sortant, Laurent Marcangeli. Arrivée en tête du premier tour des municipales de mars, sa liste Fiers d'être Ajacciens avait récolté 6857 voix - malgré un taux record de 63,47% d'abstention- lui permettant d'obtenir 40 élus. Les deux listes nationalistes n'ont pour leur part récolté que 4 élus chacune, tandis que la gauche compte un seul élu. C'est donc avec 40 votes en sa faveur que Laurent Marcangeli a regagné son fauteuil de maire. Lors de son discours d'intronisation, après avoir fait observer une minute de silence, il a tenu à rendre hommage aux soignants et à tous «ceux en première ligne». «Aujourd'hui est un jour particulier pour la ville d'Ajaccio qui est parmi les premières à installer son conseil municipal, suite aux événements sans précédent que nous avons connus. Ici comme ailleurs, cette maladie a fait des ravages», a-t-il lancé en faisant référence aux vies perdues, mais aussi «aux conséquences que nous allons devoir affronter

dans l'avenir». De facto, et alors que «nous allons continuer à vivre dans une drôle d'époque», il a d'emblée annoncé que «durant ce mandat, une politique en faveur des commerçants et des artisans sera menée, et fera partie des premières étapes». Le 1^{er} adjoint aura même la responsabilité d'accompagner les commerçants et artisans. Un «acte politique majeur» et une «ambition primordiale» pour le maire d'Ajaccio. Autre défi de taille, la défense de l'environnement devrait également occuper une place centrale lors de ce mandat. «Nous démontrerons que nous avons pris en compte dans toute sa transversalité cette exigence générationnelle», a souligné Laurent Marcangeli. Dans ce contexte particulier, il a par ailleurs déclaré des ambitions fortes sur la culture, le sport et la promotion de l'identité ajaccienne, avant d'attirer l'attention de l'Etat sur le fait qu'il «ne faudra pas abandonner les collectivités locales à leur triste sort une fois que cette crise passera». «Les conditions de ce premier tour, nous aurions préféré ne pas avoir à les affronter. Mais néanmoins, il y a eu un scrutin qui ne souffre d'aucune contestation», a-t-il encore lancé avant de conclure: «Le mandat qui commence, nous ne savons pas où il nous mènera. Personne n'aurait pu imaginer une telle situation. Il nous faudra donc affronter nos responsabilités avec beaucoup d'humilité». Quelques instants plus tard, la liste de 14 adjoints qu'il avait présentée, a, là aussi sans surprise, été élue. ■ Manon PERELLI

LA LISTE DES ADJOINTS

1^{er} adjoint.: Stéphane Sbraggia2^e adj.: Caroline Corticchiato3^e adj.: Stéphane Vanucci4^e adj.: Simone Guerrini5^e adj.: Pierre Pugliesi6^e adj.: Rose-Marie Ottavy-Sarrolo7^e adj.: Jacques Billard8^e adj.: Nicole Ottavy9^e adj.: Charles Voglimacci10^e adj.: Annie Costa Nivaggioli11^e adj.: Jean-Pierre Aresu12^e adj.: Annie Sichi13^e adj.: Christophe Mondoloni14^e adj.: Aurélia Massei

MAI

ÉLECTIONS EUROPÉENNES: HABEMUS DEPUTATUM!



PhotoDR

Les élections européennes n'ont jamais mobilisé massivement les électeurs corses. Les taux d'abstention en Corse, pour cette consultation, ont ainsi pu frôler les 70%. C'est si loin, Bruxelles, surtout lorsqu'on n'a personne pour vous y représenter, faire entendre vos attentes, exposer les réalités de l'insularité. Rares sont en effet les listes qui font place à une ou un Corse, du moins en position éligible. En 2009, cela dit, avec un taux de participation local de 30,49%, la Corse obtenait «son» eurodéputé, François Alfonsi, membre de la fédération de partis régionalistes ou autonomistes Régions et peuples solidaires, et colistier de Michèle Rivasi sur la liste d'alliance d'Europe Écologie Les Verts, qui effectuait une jolie percée cette année-là. Cinq ans plus tard, cela dit, ce mandat n'était pas renouvelé, faute d'une alliance entre EELV et Régions et peuples solidaires, parti seul à la bataille. Et qui, cela dit, avec 21,51% des suffrages, réalisait en Corse un score on ne peut plus honorable, la liste se classant 3^e [derrière celle de l'UMP puis du FN] loin devant Europe écologie.

Pour les élections européennes de 2019, sur les 34 listes en lice, plusieurs ont intégré des Corses. Mais, cette fois encore, bien peu de ces colistiers insulaires y occupent une position leur permettant d'espérer siéger à Bruxelles. Ainsi à gauche, Benoît Hamon a sollicité Anne-Marie Luciani, ancienne conseillère municipale d'Ajaccio qui figure en 28^e position, tandis que l'ancien conseiller territorial Michel Stefani est 55^e sur la liste du PCF. À droite, Livia Graziani-Sanciu, responsable des Jeunes Républicains de Haute-Corse et membre du bureau national des Jeunes Républicains, est 26^e sur la liste d'union de la droite et du centre conduite par Xavier Bellamy. Didier Medori est 48^e sur la liste Renaissance constituée par la majorité présidentielle. À l'extrême-droite, on trouve Alexandra Maïnetti, 40^e sur la liste soutenue par le RN, Prenez le pouvoir. Seuls candidats corses en position éligible, Henri Malosse, ancien président du Conseil économique et social européen de 2013 à 2015, est 5^e sur la liste Urgence Écologie; et François Alfonsi, 9^e sur la liste Europe

Écologie de Yanick Jadot, soutenue par le président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni et par le parti Femu a Corsica.

Le taux régional de participation à ces élections européennes 2019, quoiqu'inférieur au taux national (38,01% contre 50,12%) est cela dit en hausse par rapport à 2014. Comme au plan national, la liste Prenez le pouvoir, conduite par Jordan Bardella, arrive en tête dans l'île, avec plus de 28% des suffrages. En revanche, c'est la liste d'Europe Écologie qui s'arroge la deuxième place en Corse avec plus de 22% des voix (13,48% au plan national) devant la liste Renaissance qui recueille 15% des suffrages insulaires alors qu'elle arrive en deuxième position sur l'ensemble de la France avec 22,42%.

Avec seulement 1,82% des suffrages, la liste Urgence écologie n'obtient aucun siège. Mais Europe Écologie en a obtenu 13, ce qui permet à François Alfonsi de retourner siéger au Parlement européen. La Corse a donc à nouveau «son» député européen. ■ **PMP**

UN AN PLUS TARD

François Alfonsi siéger à présent dans le groupe des Verts/Alliance libre européenne. Il est membre de la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, de la Commission du développement régional, de la Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE et de la Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée. La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu des répercussions sur le fonctionnement de l'Union européenne et sur la perception qu'en ont ses citoyens: le peu de cohésion et de solidarité entre états membres, constaté au début de cette crise, a semé le doute. Dans une interview accordée récemment à notre hebdomadaire [N° 6819], François Alfonsi estimait que si, depuis, une démarche «plus collective» s'est fait jour à Bruxelles, «les mécanismes de solidarité sont à renforcer pour espérer que l'Union européenne soit encore une réalité politique forte au lendemain de la crise». ■

24%

Les chiffres de la semaine

des Français reconnaissent avoir utilisé le sport comme prétexte pour sortir de chez eux durant le confinement, selon une enquête Ifop pour Fitness Magazine. Ils sont également 24% à avoir suivi des cours de sport, fitness ou musculation en ligne (vidéos YouTube, live Instagram...) durant cette période.

369

Les chiffres de la semaine

défaillances d'entreprises en Corse en cumul sur un an à la fin mars 2020 soit une diminution de 11,1% par rapport à la période de février 2018 à mars 2019. Le nombre est également en baisse de 9,8% sur un trimestre. Ce premier trimestre 2020 n'est pas encore impacté par la crise sanitaire de la Covid-19.

44%

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

des Français qui avaient prévu de partir cet été maintiennent leurs vacances et 33% conservent leur projet initial ainsi que le budget moyen prévu, selon un sondage OpinionWay pour Flag Systèmes. Au Top 3 des destinations privilégiées par les Franciliens, Paca, Auvergne-Rhône-Alpes et Corse.

CARNETS DE BORD

BIGARD,
VILLIERS ET BERTRAND

par **Béatrice HOUCHARD**

Journaliste successivement à *La Nouvelle République* du Centre-Ouest, *La Vie*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *L'Opinion*. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra.

Auteur notamment de
À quoi servent les députés? (Larousse, 2008),
Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017),
Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



Ce sera, dit-on au gouvernement, «*l'heure de vérité*». Le 2 juin, on devrait entrer dans une nouvelle phase du «*déconfinement*» entamé le 11 mai, avec des régions marquées en rouge qui pourraient passer au vert, l'ouverture des cafés et restaurants dans les régions vertes, peut-être la réouverture des parcs, peut-être la fin de la restriction des déplacements à cent kilomètres. On attend les décisions pour les cinémas, les piscines, puis les salles de spectacle.

Objectif: que «*la vie économique, la vie sociale, la vie démocratique, la vie privée même reprennent leurs droits face au virus*», selon le Premier ministre Édouard Philippe, alors que les prévisions économiques sont de plus en plus sombres. Il y aura des faillites, des plans sociaux, des licenciements. Seul le système du chômage partiel a permis de les repousser à l'automne. Mais le choc sera violent.

Alors que la pandémie semble marquer le pas, les pays de l'Union européenne déclinent leurs réglementations en fonction des situations locales. Une «*quarantaine*» de quatorze jours reste obligatoire pour les ressortissants européens se rendant en Allemagne, Belgique, Pologne, Slovaquie, Finlande, Roumanie, Autriche, Irlande, Lettonie, Malte et de sept jours en Slovaquie. La frontière entre le Portugal et l'Espagne reste fermée. Fermés aussi, les accès à la Hongrie, la Lituanie, l'Irlande, Chypre, la Croatie et la Finlande. Un test Covid-19 est obligatoire pour qui veut entrer en Grèce. Pour ceux qui rêvaient d'une Europe sans frontières, c'est fichu.

Médecins et psychologues suivent ces évolutions attentivement. Au-delà de la pandémie de Covid-19, ils remarquent beaucoup de problèmes psychologiques qui n'étaient pas apparus pendant le confinement: insomnies, angoisses, dépression. Le confinement, au fond, c'était facile: il était interdit de sortir de chez soi sauf pour aller travailler pour les uns, faire seulement ses courses pour les autres et à condition d'avoir rempli une attestation. Depuis le 11 mai, plus besoin d'attestation. Mais que faire? Les restaurants sont fermés, on n'a pas le goût à faire du shopping avec un masque, les lieux de divertissement et de culture sont fermés, les sports collectifs interdits et, si l'on peut se réunir entre amis, certains craignent encore d'attraper le virus. C'est dur, l'exercice de la liberté.

Surtout quand il s'agit d'une liberté très limitée.

«LE SÉGUR, C'EST UNE FORME DE GRENELLE»

Le «*Ségur de la Santé*» a débuté le 25 mai. En sept semaines de travail et de discussions, il va s'agir de «*refonder le système de soins français*» qui, s'il a tenu pendant la pandémie de Covid-19, a tout de même marqué ses faiblesses et ses limites. Rémunérations, temps de travail [ah, les 35 heures de Martine Aubry!], organisation médecine de ville-hôpital, poids de l'administration, tout sera mis sur la table, par visioconférence, avec quelque 300 représentants du monde de la santé. Le ministre Olivier Véran l'a promis: «*Nous bousculerons les corporatismes, les habitudes, les inerties. Nous serons transgressifs s'il le faut.*» Que le Dieu des gouvernements l'entende.

Mais pourquoi un «*Ségur*»? Parce que le ministère de la Santé est installé avenue de Ségur, dans le 7^e arrondissement de Paris. C'est une désormais vieille habitude: en 1936, il y avait eu «*les accords de Matignon*» après la victoire électorale du Front populaire, ajoutant aux 40 heures et aux congés payés, promis en campagne, les contrats de travail collectifs, l'augmentation des salaires et l'instauration des délégués du travail. Le président du Conseil, Léon Blum, siégeant à l'hôtel de Matignon, rue de Varenne, va pour Matignon. En 1968, le pays paralysé par les grèves, on eut les «*accords de Grenelle*» signés au ministère du Travail par le Premier Georges Pompidou avec les syndicats, notamment la CGT de Georges Séguy: augmentation de 35% du salaire minimum, des autres salaires jusqu'à +10%, création de la section syndicale d'entreprise. Puis vint le temps des «*Grenelle*», avec le plus célèbre d'entre eux, le «*Grenelle de l'environnement*» autour de Jean-Louis Borloo en 2007 [alors que son ministère résidait boulevard Saint-Germain!] et plus récemment le «*Grenelle des violences conjugales*» avec Marlène Schiappa en 2019.

Jadis, quand il y avait un problème à résoudre, on disait qu'on allait créer une commission ou un comité quelconque. Désormais, on suggère de faire un Grenelle. Ou un Ségur, pour la Santé. D'ailleurs, a-t-on pu entendre sur une chaîne d'info, «*le Ségur, c'est une sorte de Grenelle*». Nous voilà bien avancés. Qu'importe si



Illustrations d'après photos DR

ces noms ne disent pas grand-chose aux communs des électeurs, qui ont autre chose à faire qu'éplucher un plan de Paris. Signalons, pour les prochaines réunions, que le ministère de l'Éducation siège rue de Bellechasse, celui de l'Économie à Bercy, la Justice place Vendôme, la Défense rue Saint Dominique, l'Intérieur place Beauvau, les Sports avenue de France, la culture rue de Valois, l'agriculture rue de Varenne et l'Élysée rue du Faubourg St Honoré. Mais on ne peut pas faire «un Saint-Honoré»: c'est déjà pris par les pâtisseries.

LE FAIT DU PRINCE (SUITE)

Emmanuel Macron a téléphoné à Jean-Marie Bigard. En 2007, Nicolas Sarkozy avait déjà invité l'humoriste dans la délégation qui allait rencontrer le pape Benoît XVI au Vatican. Cette fois, c'est pour parler de la réouverture des cafés et restaurants que le président de la République a appelé Bigard, l'informant en réponse à ses interpellations répétées qu'il allait «changer de stratégie».

On espère que le Premier ministre Edouard Philippe était au courant. Car il y a de nouvelles divergences au sommet de l'Etat. En bon utilisateur du «fait du Prince», Emmanuel Macron a ainsi décidé tout seul de la réouverture du Puy-du-Fou, que lui réclamait Philippe de Villiers. On murmure qu'Edouard Philippe n'était pas d'accord. Villiers avait déjà fait les yeux doux à Macron pendant la campagne présidentielle, ce qui lui permet de confier au Figaro: «Il sera dit plus tard que le Puy-du-Fou fait les présidents... et défait les Premiers ministres». Que le président parle avec un ancien élu, ce n'est pas forcément choquant même si les dirigeants des autres parcs à thèmes français attendent toujours des nouvelles du pouvoir. Qu'il récuise, en revanche, la présence du président de la Région des Hauts-de-France, Xavier Bertrand, lors d'une visite dans le Pas-de-Calais le 26 mai, c'est une entorse à la simple politesse républicaine. Mais Xavier Bertrand l'avait récemment défié, à Montcornet, en gardant son masque malgré les consignes officielles pendant l'hommage au général de Gaulle. On dirait qu'Emmanuel Macron, qui n'avait pas apprécié cet acte de modeste désobéissance, est en train de faire monter en puissance un adversaire en vue de 2022. Xavier Bertrand n'en est, au fond, sûrement pas fâché.

AUX URNES LE 28 JUIN

Le second tour des élections municipales aura lieu le 28 juin dans 5000 communes, dont la plupart des plus grandes villes du pays. Le gouvernement n'avait le choix qu'entre des inconvénients: faire voter les électeurs le 28 juin en prenant le risque d'une forte abstention, ou repousser le second tour en réorganisant toute l'élection, premier et second tour, ce qui aurait créé une disparité avec les équipes élues en mars. A condition que la pandémie continue de s'éloigner, le choix du 28 juin était le moins mauvais. Il a le mérite de permettre ensuite le redémarrage des décisions municipales. En effet, 50% de la commande publique en France vient des communes, comme un tiers des revenus du secteur des travaux publics. Le redémarrage économique, en septembre, passera aussi par des communes en ordre de marche, avec des maires qui ne seront plus assis entre deux sièges.

CES AMIS QU'ON N'A JAMAIS RENCONTRÉS

A chaque semaine son petit moment de nécrologie. «Nécro», comme on dit dans les journaux. Jean-Loup Dabadie est mort quelques jours après Michel Piccoli, faisant ressurgir quelques décennies de cinéma mais aussi des dizaines de chansons. Il n'était pas aussi connu que ses interprètes, car on ne fait pas toujours attention aux génériques des films ni au nom des auteurs sur la pochette des disques puis des CD (ne parlons même pas de la musique en streaming). Mais en consultant la liste des œuvres de l'académicien Dabadie, on est pris de vertige. Il était présent dans *Un éléphant, ça trompe énormément* et *Nous irons tous au paradis*, dans *Les choses de la vie* et tant d'autres films de Claude Sautet, ou dans *Le Sauvage*. Les paroles étaient de lui dans tant et tant de chansons de Serge Reggiani, Julien Clerc, Michel Polnareff et même parfois Johnny Hallyday. *Ma préférence*, *Tous les bateaux*, *tous les oiseaux*, *Le Petit garçon*, c'était lui. Et on connaît par cœur maintes répliques de films, comme on connaît celles de Michel Audiard. Ces auteurs ont accompagné nos vies, pour le meilleur et pour le pire. Des amis, en somme, que l'on n'aura jamais rencontrés. ■



CREATION DE SOCIETE

N° 01

SUNNY'S BEIGNETS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 € - Mille Euros
Siège social : Résidence Les Asphodèles
Appartement 306 - Bâtiment B
20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 12 FEVRIER 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :

SUNNY'S BEIGNETS

Siège social : RESIDENCE LE ASPHODELES, APPARTEMENT 306, BATIMENT B, 20260 CALVI

Objet social : Vente ambulante de chou-chou beignets sandwichs glaces boissons alcoolisées bières et non alcoolisées café vente ambulante l'achat la vente en gros et en détail de produits alimentaires l'exploitation indirecte de l'activité de vente ambulante

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 € - MILLE EUROS
Gérance : **SERRALTA JEAN-BAPTISTE, ANDRE, MICHEL, SAUVEUR**, demeurant LIEU-DIT PARDINE, 20214 ZILIA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/03/2020, il a été constitué une SARL dénommée : **SMRT**
Siège social : avenue du Général de Boissoudy, bp 53, 20137 Porto-Vecchio
Capital : 100 €

Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous pays, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant aux activités de ménage et nettoyage intérieur de bâtiments de tous types ; de nettoyage extérieur de bâtiments ; de nettoyage spécialisé de bâtiments et les autres activités de nettoyage spécialisé ; de nettoyage de machines industrielles ; de désinfection et de destruction des parasites dans les bâtiments et les installations industrielles ; de blanchisserie ; de nettoyage des tapis, des moquettes, des tentures et des rideaux, de nettoyage des vitres et toute activités annexes et connexes.
Gérant : Mme **ETTORI Kelly, Marie-Antoinette** Route de Pezza Cardo, BP53, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

LOGISTIK 2A 2B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4500,00 euros
Siège social : Chemin de PELLICCI
Lieu-dit Suaralta
20213 Penta Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 13/05/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LOGISTIK 2A 2B**

Siège : Chemin de PELLICCI - Lieu-dit SUARALE - 20213 PENTA DI CASINCA

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4.500,00 euros

Objet : Transport routier de marchandises à l'aide de véhicules de moins de 3.5tonnes.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président :

Madame **Karina BULTOT**, demeurant Chemin de PELLICCI - Lieu-dit SUARALE - 20213 PENTA DI CASINCA

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Présidente.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 25/05/2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **INSTITUT BETWEEN**
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Lieu-dit Ghjataja Plaine de Cuttoli, C/o Mme Muriel Quilichini, 20167 Cuttoli-Corticchiato

OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

La formation professionnelle, le conseil et le coaching sous toutes ses formes et sur tous les supports à destination de tout public ;

L'organisation et la participation à des salons et des conférences, l'édition de revues et d'ouvrages ;

Le conseil et la gestion de la formation et de l'information à distance et la mise en place d'outils de elearning ;

La création, la commercialisation de méthodologies et de concepts d'ingénierie pédagogiques en rapport avec l'objet social ;

L'organisation de toutes rencontres consacrées à la formation et l'animation de groupe ;

Consultation d'aides d'orientations de conseils et de coaching.
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT :
Monsieur **Jean Marc MONTECATTINI** demeurant Poniola Village 20218 Urtaca,

DIRECTEUR GENERAL :
Madame **Muriel PARQUET**, demeurant : Plaine de Cuttoli Ghjataja 20167 Cuttoli Corticchiato.

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 24/03/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

NCV CONSTRUCTIONS

Nom commercial :

NCV CONSTRUCTIONS

Siège social : Lieu-dit Bocca al Forno, 20167 AFA

Capital : 1.200 €

Objet : Toutes activités de travaux de maçonnerie générale concernant le gros-œuvre et le second-œuvre, la réalisation de travaux publics (VRD), de travaux de rénovation ou d'entretien d'immeubles, appartements, bureaux auprès de sociétés, entreprises et particuliers.

Président : M. **FERNANDES ALVES Cris-tovao** 1 rue Comtesse Maria Walewska, 20000 AJACCIO

Directeur Général : M. **FERNANDES ALVES Victor manuel** 1 rue Comtesse maria Walewska, 20000 AJACCIO

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à BORGIO du 7 avril 2020 a été constituée la Société "**C3F**", SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est à BORGIO (20290) Groupe Ferrandi, Parc d'activités Purettonne, ayant pour objet :

station-service, vente de carburant et produits pétroliers, lavage, graissage, achat et vente de voitures automobiles et tout ce qui s'y rattache,

vente de boissons diverses non alcoolisées, confiserie et autres produits alimentaires ou non destinés à la clientèle, mécanique générale.

Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA, **Gilbert FERRANDI** demeurant Pietra Grossa, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO et **Claude FERRANDI** demeurant 984 rte supérieure de Cardo, 20200 BASTIA ont été désignés en qualité de **co-gérants**.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/05/2020, il a été constitué une SAS dénommée **ASCO SOCIETE INDUSTRIELLE COMMERCIALE FINANCIERE FRANCE (ASICFF)**.

Siège social : Entrée Village, 20276 Asco. Capital : 3100 €.

Objet : Détention et gestion de participations dans d'autres sociétés et fourniture de services administratifs et financiers à ces sociétés (activités de holding).

Président : M. **Mathieu Guidoni**, Entrée Village, 20276 Asco.

DG : Mme **Marie-Noelle GUIDONI**, Entrée Village, 20276 Asco.

Durée : 99 ans.
Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 10/01/2020, il a été constitué une SASU Dénomination :

CONCEPT RENOVERT

Siège social : 17 Rue Du Docteur Del Pellegrino, 20090 AJACCIO

Capital : 500 €

Activités principales : commercialisation de tout produit lié aux énergies renouvelables

Durée : 99 ans

Président : M. **PANTALACCI Karim Jean-Dominique**, 4 Bd Mme Mère, 20000 AJACCIO

Cession d'actions : Libre

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 09

SCI CORSE INVEST

Société Civile

Au capital de 200 euros

12, rue Saint Jean Baptiste

20169 Bonifacio

RCS Ajaccio, B 750 240 020

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2020, la collectivité des associés a nommé **Monsieur Segard Vincent**, né le 26 avril 1972 à Boulogne Billancourt, demeurant Park Beausite, Bâtiment B - 17 chemin Beausite - 06400 Cannes, **Gérant de la société** pour une durée indéterminée, en remplacement de Mademoiselle Quere Magali, démissionnaire.

Pour avis, la gérance.

Pour avis, la gérance.

N° 10

SUARALTA

INVESTISSEMENT

SCI au capital de 386.000€

Siège social : Chemin de la Sposata

20090 Ajaccio

RCS 483 633 806 Ajaccio

L'AGE du 25/05/2020 a nommé **gérants** : M TRIPLICCHIO LOUIS NOEL, CHEMIN DE LA SPOSATA, 20090 AJACCIO en remplacement de Mme TRIPICCHIO EMMA-NUELLE et M TRIPLICCHIO OLIVIER.

Mention au RCS d'AJACCIO.

MODIFICATIONS

STATUTAIRES

N° 11

CORSE DE CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.623,00 euros

Siège social : Lieu-dit La Sauvage

20137 Porto-Vecchio

345 363 956 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire, régulièrement convoquée et tenue le 1er août 2017, les associés ont décidé de **proroger** de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 1er août 2117, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Ancienne mention : durée de la société fixée à 30 ans

Nouvelle mention : durée de la société fixée à 99 ans

Pour avis, La Gérance.

N° 12

CHANGEMENT DENOMINATION TRANSFORMATION DE SOCIETE

Aux termes de PV d'Assemblées du 12.03.2020, les associés de la **Société Civile Immobilière Marine di Palumbare**, SCI au capital social de 1524.43 Euros, dont le siège est Marine de Palumbare - Route de Bastia - Monticello - 20220 L'ILE ROUSSE [RCS BASTIA 384 840 435] ont décidé du changement de dénomination et de la transformation de la Société en SARL à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption des nouveaux statuts.

Siège social -Durée : inchangés.
Nouvelle Dénomination : Marine di Palumbare

Capital : inchangé : 1524.43 euros divisé en 100 parts toutes de même catégorie et entièrement libérées, avec une répartition inchangée entre les propriétaires actuels des parts. Objet Social modifié : locations saisonnières meublées assorties de prestations de services parahôtelières ; Résidence de tourisme ; hébergements touristiques et autres hébergements de courte durée ; acquisition location exploitation vente de tous biens mobiliers, immobiliers et fonds de commerce ; toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérant : maintien du gérant M. PERALDI Thierry demeurant Route de Bastia, 20220 MONTICELLO

Clause d'agrément : parts librement cessibles entre associés uniquement.

Mention sera faite au RCS de BASTIA

N° 13

PBDA Patrimoine

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

Siège social : Villa Kallisté

Route des Sanguinaires, Calenche

20000 Ajaccio

844 007 351 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 24 avril 2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de **modifier l'objet social**.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu :

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

Marchand de biens immobiliers.

Activité d'apporteur d'affaires dans tous domaines d'activités autres que celles réglementées.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Le représentant légal.

N° 14

CASELEC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Rue Paul Colonna d'Istria,

Le Louisiane - Bâtiment B

20090 Ajaccio

812 828 465 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 6 mai 2020, l'associé unique a :

- **décidé de transférer** le siège social Rue Paul Colonna d'Istria, Le Louisiane Bâtiment B, 20090 AJACCIO au Lieu-dit Stagnolu, plaine de Peri, 20167 PERI à compter du 6 mai 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ;
- **pris acte de la démission** de Madame Jeanne FINIDORI de ses fonctions de Présidente, et a nommé Monsieur Thierry CASOLASCO en qualité de Président à compter du 6 mai 2020 pour une durée illimitée.

Pour avis, Le Président.

N° 15

UNI BATEAUX

Société par Actions Simplifiée

Capital social : 210.000 Euros

Siège social :

Port de Plaisance de l'Amirauté

Ajaccio (20090)

R.C.S. Ajaccio B 501 243 406

Suivant procès-verbal en date à AJACCIO du 28 juin 2019, l'associé unique a décidé de **ne pas renouveler** les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la société, venus à expiration, sans qu'il soit nécessaire de les remplacer.

Pour avis, le Président.

N° 16

AVITAILLEMENT

MARITIME MARTINETTI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rue Maurice Choury

Immeuble l'Aiglon I, 20000 Ajaccio

802 847 970 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 20 mai 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de **transférer** le siège social du Rue Maurice Choury, Immeuble l'Aiglon I, 20000 AJACCIO au **l'Amirauté, Carrefour de Castel Vecchio, 20090 AJACCIO** à compter du 20 mai 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le Président.

N° 17

CORSICA HAUT DEBIT

Société Anonyme

Au capital de 6.038.115 €

Siège social :

Le Colomba rue Colomba

20000 Ajaccio

432 706 265 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 31 mars 2020, le conseil d'administration a **pris acte du départ** de Monsieur Eric POUËCH en qualité d'administrateur.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 18



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

SASU URBAN FITNESS

SASU au capital de 5.000 €

Siège social : 37, Boulevard Paoli

20200 Bastia

R.C.S. : Bastia N° 821 574 753

CHANGEMENT DE PRESIDENT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 28 Avril 2020, enregistré à BASTIA le 14 Mai 2020 Dossier 2020 00013980, référence 2B04P31 2020 A 00611,

Monsieur Laurent, Olivier RUEL, demeurant à BASTIA [20200] 35 Boulevard Paoli a été nommé président de la société pour une durée indéterminée à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Henri PASQUALINI, démissionnaire à compter de la même date. En conséquence l'article 17 des statuts a été modifié.

Pour Avis, Le Président.

N° 19

PAPINI IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.273.930 euros

Siège social :

Résidence Les Candilelli, Villa N°15

20166 Porticcio

840 931 703 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 13 mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.273.930,00 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Simon, Pierre PAPINI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur **Jacques-Jean, François PAPINI** Demeurant à PORTICCIO [Corse-du-Sud], Résidence Les Candilelli, Villa numéro 15.

Pour avis, Le Président.

N° 20

J.P.S. CORSE

Société par Actions Simplifiée

à Associé Unique au capital de 1.500 €

Siège social : 28 Route de Mezzavia

Pôle de Suartello, 20090 Ajaccio

812 763 969 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 3 février 2019, l'actionnaire unique a décidé de **modifier l'objet social**.

En conséquence, l'article 2 des statuts est devenu : La société a pour objet, en France et à l'étranger, les activités et prestations de services suivantes :

L'achat, la vente, la location, la réparation de tous véhicules automobiles d'occasion ainsi que de tous véhicules terrestres à moteur, de tous bateaux de plaisance, à moteur ou à voile, et d'engins flottants, avec ou sans skipper.

- De tous aéronefs, de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique ainsi que l'organisation de sorties en mer, d'activités et de sports nautiques. La fourniture et la pose de tous films protecteurs et isolants. Le nettoyage et le lavage de tous véhicules automobiles. L'activité de marchand de biens. L'activité d'apporteur d'affaires dans toutes domaines autres que ceux réglementés. La prise de participations dans toutes sociétés tant de droit français que de droit étranger, ayant leur siège social respectif tant en France qu'à l'étranger, quels que soient leur objet social et leurs activités, la gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte et celui de tiers, la gestion de son propre patrimoine tant mobilier, qu'immobilier ainsi que de toute autre patrimoine, l'administration de sociétés.

L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation de la société par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet social par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou, d'achats de titres ou de droits sociaux, de fusions ou autrement, de création, d'acquisition de location, de prise de location gérance de tous fonds de commerce ou d'établissement, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers, ou en participation sous quelque forme que ce soit notamment par voie de création de sociétés, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance d'achat ou de vente de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers et par tout autre mode.

L'associé unique.

N° 21

L'ABRI-COTIER

SARL au capital de 305.000 €

Siège social : Rue Joffre, 20260 Calvi

R.C.S. Bastia 438 209 041

Aux termes d'une AGE en date du 11/03/2020, le capital social de la société a été réduit d'une somme de 304.800 €, pour être ramené de 305.000 € à 200 € par voie de rachat et d'annulation de parts. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 22

BATISUR

SAS (Unipersonnelle)

Au capital de 500 €

58, Rue Dubos

33140 Villenave d'Ornon

RCS Bordeaux : 833 517 147

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 11 MAI 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Procéder au changement de siège social** : A compter de ce jour, l'actionnaire unique a décidé la fermeture de l'établissement siège principal sis « 58 rue DUBOS - 33140 VILLENAVE D'ORNON » pour son **transfert** à « VILLAGE BELVEDERE - 20110 BELVEDERE CAMPO-MORO » qui devient par conséquent l'unique établissement siège principal. **L'article 4** des statuts est modifié en conséquence.

Un **exemplaire du procès verbal** d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 23

FEDJOA

Société Civile Immobilière

à Associé Unique

Au capital de 1.000,00 euros

Siège Social : 14, rue Michel Bozzi

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 500 328 471

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 23 avril 2020.

L'associée unique personne morale de la société civile immobilière dénommée FEDJOA a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la **dissolution** par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société avec date fiscale rétroactive au 1er janvier 2020.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société civile immobilière dénommée FEDJOA au profit de la société dénommée PHARMACIE PRINCIPALE, associée unique personne morale de la société dénommée FEDJOA, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée FEDJOA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces **oppositions** doivent être présentées devant le Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO. **Mention** sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

ICN : Annonce légale
Tel : 04 95 32 04 40

N° 24

SARL AGENCE NOUVELLE KYRN IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200 Euros

RCS Ajaccio : B 522 560 374

Siège social : 20142 Campo

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés par un acte en date du 31 janvier 2020, a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mr GLINATSIS Claude, Jean-André né le 03/07/1963 à AJACCIO [2A], demeurant résidence les Lacs, Le Creno B1, quartier Pietralba, 20090 AJACCIO en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le **dépôt des actes et pièces relatifs** à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 25

S.I.E.C "LE REGENT"

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 €

Siège : 14 Route Des Crêtes

Chez M. Viale Rene

20200 Ville De Pietrabugno

Siège de liquidation : Au siège social

RCS Bastia 533673984

L'Assemblée Générale réunie le 25/05/20 au siège social a **approuvé** le compte définitif de liquidation, déchargé Mme DE BERNARDI Michèle, demeurant Route des Crêtes - 20200 Ville de Pietrabugno, de son mandat de liquidateur, **donné** à cette dernière quitus de sa gestion et **constaté** la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 26

LE PRADO CORSE

SCI au capital de 3048.98 €

Siège social : Mme LUCA DORALICE

227, Chemin du Razetta

20200 Bastia

317565125 RCS de Bastia

Par AGE du 19/01/2019, il a été décidé la **clôture définitive**, la liquidation de ladite société et la cessation d'exister de la personne morale à compter du 19 janvier 2019.

Mention au RCS de Bastia.

N° 27

PAGLIAI HOLDING

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 53 Lot Simonpoli

Travo, 20240 Ventiseri

Siège de liquidation :

53 Lotissement Simonpoli

20240 Travo

801 916 339 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2015, l'associé unique a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 31 décembre 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Sébastien PAGLIAI, demeurant 20 lotissement Simonpoli, TRAVO, 20240 VENTISERI, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le **siège de la liquidation** est fixé 53 Lotissement Simonpoli, TRAVO, 20240 VENTISERI. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les **actes et pièces relatifs** à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 28

ALLEGRIA

SCI au capital de 600 €

Siège social : Place de l'église

20226 Belgodère

803 878 636 RCS de Bastia

Le 23/05/2020, l'AGE a décidé la **dissolution anticipée** de la société à compter du 23/05/2020, **nommé** liquidateur M. Pascal QUERCIOLO, place de l'église, 20226 BELGODÈRE et fixé le **siège de liquidation** au siège social.

Le 23/05/2020, l'AGO a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus de sa gestion au liquidateur, et **prononcé** la clôture des opérations de liquidation à compter du 23/05/2020.

Radiation au RCS de Bastia.

N° 29

P&F

Société Civile Immobilière

En Liquidation au capital de 500 Euros

Siège Social : Lieu-Dit Stagnacciu

Pôle d'Activité de Mezzavia

20090 Ajaccio (Corse)

538 779 117 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale des associés du 11 mai 2020 a **approuvé** les comptes de liquidation, **donné** quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, **prononcé** la clôture de la liquidation de la société, - Les **comptes de liquidation** seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

ICN : Annonce légale
Fax : 04 95 32 02 38

AVIS DE CESSION

N° 30

**B. LEONELLI**

Avocat - 5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 19 Mars 2020, enregistré à BASTIA le 14 Mai 2020, dossier 2020 00014005, référence 2B04P31 2020 A 00603, la SAS "OGGI", société par actions simplifiée au capital de 8.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 22 Bis Rue César Campinchi, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 440 343 218, **a cédé** à la société "VAUTRIN" société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20600] Route Impériale, Résidence Saint-Florent, Bât A6, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 880 491 931, un **fonds de commerce** de vente de prêt à porter, sportswear hommes, femmes, enfants en gros, demi-gros, détail, chaussures et accessoires de mode sis à BASTIA [20200] 1, Rue Saint-Roch, moyennant le **prix** de 90.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour 85.310,00 €
- Aux éléments corporels pour 4.690,00 €
Ensemble90.000,00 €
La **date d'entrée en jouissance** a été fixée au 19 Mars 2020.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 31

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 26 MAI 2020,

La Société ALEXANDRA, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 517 558 052 00018 **a donné en location gérance** à Monsieur Gregory DIOSSY MARCOTTE, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un **fonds de commerce** de restaurant, plats à emporter à l'enseigne « L'avant Gout » sis 13 Boulevard Wilson, 20260 CALVI, pour une **durée de un an** ferme à compter du 1er juin 2020.

N° 32

AVIS

Suivant acte SSP en date du 01/04/2020, la société U CULOMBU, EURL au capital de 1.000 euros représentée par sa gérante, Madame Francesca CRUCIANI, dont le siège social est sis 4, rue A Marina à ALGAJOLA, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 531.405.025. **A donné en location gérance** à la société NICCI, SAS au capital de 1.000 euros représenté par son Président, Monsieur Manuel ANIDJAT PARDO, dont le siège social est sis, 4, rue A Marina à ALGAJOLA un **fonds de commerce** de salon de thé, crêperie et grande restauration à compter du 1er avril 2020 pour une durée **d'une année**.

N° 33



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Mission expertise sécuritaire du patrimoine arboré des emprises ferroviaires de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2019-CDC-0449

Date limite de remise des offres : 22 JUIN 2020 à 15h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/05/2020

N° 34



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réalisation d'audits d'opérations cofinancées par le programme opérationnel européen 2014-2020 CORSE FEDER/FSE, et prestations annexes

Numéro de référence : 2020-DQC-0156

Date limite de remise des offres : 09 juin 2020 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 25 mai 2020

DERNIERES MINUTES

N° 37

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RG : 18-574

Date : 04 Novembre 2019

Jugement prononçant : Changement de la date de cessation des paiements Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom commercial : Société SANTA CATALINA

Forme : Société
Adresse : Manoir de Sainte Catherine, 20233 Sisco
Nouvelle date de cessation des paiements : Au 9 janvier 2017

N° 38

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°35 parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» ICN N° 6820 du 08/05/2020.

Concernant : SARL Agrumes de la Chiola a été omis de préciser :

(1) Désignation du liquidateur

Ewa Antosiewicz, gérante
(2) Adresse du siège de liquidation Chiola, 20240 Solaro

(3) résolution 2

Date de dissolution de la Société 11/03/2020.

N° 39

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RG : 04-2198

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Date : 12 mai 2020
Nom commercial : S.C.A L'ALESANI
RCS : 400 901 849
Forme : S.C.A
Activité : Tout achat de terrain, leur exploitation, leur mise en valeur sous toutes ses formes
Adresse : C/ . M. Pascal Mouysset, Domaine de l'Alesani, San Giulianu, 20230 San Nicolao
Dépôt de l'Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.
[BODACC et Journal l'Informateur Corse].

N° 40

AVIS

Villas luxury, SARL au capital de 300€
Siège social : Lieu dit viva - 20166 Porticcio 880 714 514 R.C.S Ajaccio ;
Le 13/05/20, les associés ont :
- pris acte de la révocation de Jose Louis Dos Santos Ferreira, ancien Gérant ; pris acte de la révocation de Christian Desole, ancien Gérant ;
Mention au RCS d'Ajaccio

N° 35



LIGUE CONTRE LE CANCER DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-CORSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue contre le cancer du comité départemental de Haute-Corse aura lieu le 11 JUIN 2020 à 10H30.

En raison de la crise sanitaire - ordonnance N°2020.321 du 25 mars 2020 - cette AG se tiendra en comité restreint.

Renseignements par mail : cd20b@ligue-cancer.net

N° 36



Merria di Cutuli à Curtichjatu

20167 Cutuli à Curtichjatu

Tél : 04.95.25.61.36/Fax : 04.95.25.86.87

communcuttoli@wanadoo.fr

Cutuli le 22/05/2020

COMMUNIQUE DU MAIRE

Le conseil municipal de Cutuli à Curtichjatu se réunira, à la casa cumuna, lundi 25 mai 2020 à 17h30 afin de procéder à l'élection du maire et des adjoints. Suivra la désignation des conseillers municipaux et adjoints dans les différents organismes.

Cette réunion se tiendra dans les conditions réglementaires visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 (Ordonnance n°2020-592 du 13 mai 2020 Décret n°2020-571 du 14 mai 2020).

Une communication suivra sur le site de la commune.

La fête électorale aura lieu dans le courant de l'été, si toutefois la situation sanitaire le permet.

Le Maire,

Jean-Baptiste BIANCUCCI.

N° 41

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RG : 05-1679

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Date : 12 mai 2020
Tribunal Judiciaire de Bastia
Nom commercial : GAEC Primeur de Mariana
RCS : 340 954 833
Forme : GAEC
Activité : Exploitation de biens agricoles
Adresse : C/ . M. Solier Philippe, Plaine de la Marana, 20290 Borgo.
Dépôt de l'Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.
[BODACC et l'Informateur Corse].

N° 42

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

RG : 16-66

Date : 21 avril 2020

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

Tribunal Judiciaire de Bastia

Nom : Orsucci
Prénom : François Marie
Activité : Agriculteur
Adresse : 20270 Tallone
Dépôt de l'Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront recevables devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à compter de la date de la présente publication.
[BODACC et l'Informateur Corse].

Actulegales.fr
Toutes les annonces
légales d'entreprises
depuis 2010

UNE PRESSE VIVANTE POUR UNE DÉMOCRATIE FORTE

 @Alliance_Presse

La pandémie n'épargne aucun secteur d'activité économique. Pour la presse d'information générale, l'impact est immense : ses recettes publicitaires se sont écroulées, comme celles issues de la ressource traditionnelle que sont les annonces classées, judiciaires et légales. L'arrêt d'un grand nombre d'activités artistiques, culturelles et sportives touche aussi le secteur événementiel, très investi par les éditeurs de presse.

Pourtant, **dès le début de la crise, la presse s'est adaptée pour assurer l'information du public et maintenir le lien social.** Les journalistes, les correspondants locaux, les ouvriers, les porteurs de journaux poursuivent leur travail depuis fin mars. Les éditeurs ont multiplié les initiatives pour répondre aux enjeux de cette situation exceptionnelle : newsletters dédiées, podcasts, directs vidéo, mise en relation entre citoyens et entreprises locales ou producteurs agricoles, publication des attestations pour ceux qui ne pouvaient imprimer... Les audiences record rencontrées par nos sites Internet depuis le début de la crise montrent que cette mobilisation répond à des besoins réels.

Mais cet effort ne pourra se poursuivre indéfiniment : la presse d'information générale travaille aujourd'hui « à découvert » et cela risque d'être fatal à de nombreux titres, déjà fragilisés économiquement avant la crise. L'actualité récente de France Antilles ou de Paris-Normandie montre, hélas, que cette crainte n'est pas une vue de l'esprit.

Le soutien déterminé de l'Etat est aujourd'hui indispensable. Or, aucune mesure de soutien à la presse n'a été adoptée, alors que des secteurs et des entreprises menacés font, légitimement, l'objet de mesures spécifiques. La France se distingue en cela de nombreux pays européens, de l'Italie à la Grande-Bretagne, qui ont mis en place de telles mesures, parfois dès le début de la crise.

Notre pays va-t-il laisser mourir sa presse d'information ? Cette issue serait dramatique, non seulement pour la presse elle-même et ses emplois directs et indirects, mais aussi au regard de son rôle essentiel au service de la démocratie, du dynamisme économique et de la vie sociale de notre pays. Ce serait prendre un bien gros risque : l'expérience montre qu'au recul de la presse correspondent inmanquablement montée du populisme et fragilisation des institutions.

L'Alliance de la presse d'information générale demande que **des mesures d'urgence au bénéfice de la presse d'information générale soient adoptées dans le cadre du collectif budgétaire à venir**, notamment un crédit d'impôt pour les annonceurs, le fléchage des campagnes de communication publiques et la prolongation du dispositif exceptionnel d'indemnisation du chômage partiel.

Au-delà de l'urgence, **le plan de filière de la presse d'information doit être renforcé, comme l'a évoqué le Ministre de la Culture, pour garantir l'avenir des quotidiens et des hebdomadaires.** Cela passe par l'instauration d'un taux zéro de TVA, qui existe déjà dans plusieurs pays, un cadre fiscal incitatif à la souscription d'abonnements et la mise en place d'un dispositif d'éco-contribution soutenable économiquement et industriellement.

Jean-Michel BAYLET
Président de l'Alliance

Paul AURELLI
Directeur
ICN-Infomateur Corse Nouvelle

L'Alliance de la presse d'information générale est le fruit de l'union des quatre syndicats historiques de la presse quotidienne et assimilée - presse quotidienne nationale, régionale, départementale et hebdomadaire régionale.